** Cette fiche à été générée sur formation-comptabilite-publique.fr le 03/07/2025 à 05:07 **

Ref : CN2292 | **Durée :** 2 jours | **Tarif :** 1 300 €HT

Passage à l'EPRD en EHPAD

Objectifs de la formation passage à l'EPRD en EHPAD :

Comprendre et maîtriser le nouveau cadre de présentation budgétaire, la définition de l'EPRD, l'architecture et le contenu de l'EPRD, la nomenclature budgétaire et comptable et la nouvelle procédure contradictoire.

Programme de la formation passage à l'EPRD en EHPAD :

Introduction

- Rappel des concepts de l'analyse financière avant la réforme
- Les apports du passage à l'EPRD :
  - Les soldes intermédiaires de gestion :
  - La capacité d'autofinancement

Analyse de l''Instruction comptable et budgétaire M22 du 31 mars 2009 :

- Le nouveau cadre de présentation budgétaire
- La nomenclature budgétaire et comptable

Rappel des règles de comptabilité publique issue du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 (décret BGCP)

- Vérification des opérations budgétaires et comptables des EPS et MS en qualité de Pouvoir Adjudicateur
- Passer d'une culture budgétaire à une culture financière tout en comprenant le compte administratif de l'Ordonnateur et le compte de gestion du Comptable

Rappel des concepts d'analyse financière avant la réforme qui verra la mise en place de l'état prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) remplaçant ainsi le budget primitif, le budget exécutoire....

Établir les soldes intermédiaires de gestion à la suite du compte de résultat

- L'analyse du résultat et des soldes intermédiaires de gestion
  - Analyse et explicitation du FRI (fonds de roulement d'investissement)
  - Analyse et explicitation du FRE (fonds de roulement d'exploitation)
  - Analyse et explicitation du FRNG (fonds de roulement net global)
  - Analyse et explicitation du BFR (besoin en fonds de roulement)
  - Analyse et explicitation de l'EFE (excédent de financement d'exploitation)
- L'analyse financière et affectation du résultat
-

Les principaux ratios et indicateurs

- L'endettement à moyen et long terme : l'indépendance financière, l'apurement de la dette, la part des charges financières dans le budget
- Le patrimoine immobilier : la vétusté des immobilisations (un ratio par catégorie)
- Les équilibres du bilan : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et trésorerie en jour d'exploitation, la réserve de trésorerie en jours d'exploitation
- La rotation des postes du cycle d'exploitation (en jours) : stocks, créances, dettes fournisseurs, dettes sociales/dettes fiscales
- L'autofinancement : l'autofinancement représente la trésorerie potentielle générée par les opérations d'exploitation au cours d'une année
- Les indicateurs budgétaires

Public

Responsable financier ou comptable des EPS et MS utilisant la M22 (instruction codificatrice n° 09-006-M22 du 31 mars 2009 abrogeant en particulier l'instruction codificatrice n° 03-021-M22 du 19 mars 2003). Tout personnel des pouvoirs tarificateurs (Conseil Général ou DDASS) amené à « contrôler » les BP ... des EPS et MS en particulier ceux des EHPAD.

Pré-requis

Maîtrise du fonctionnement des comptes de la M22 d'une part et d'autre part avoir pratiqué ou être appelé à traiter les BP,BS et CA des EPS et MS (EHPAD en particulier).

Méthodes pédagogiques

La formation est décomposée en séquences qui respectent une progression pédagogique et agissent sur les trois niveaux d'apprentissage : savoir, savoir-faire et motivation. Notre approche alterne apports théoriques, exercices pratiques et/ou études de cas utilisant des méthodes d'animation actives et permettant une meilleure compréhension des concepts et une appropriation accélérée. Tous les cas pratiques seront adaptés à votre contexte.